



Direction territoriale
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Financier et Juridique
Pôle juridique et patrimoine
Bureau Immobilier et Foncier non bâti

Chambéry, le 24 juin 2025

17, Rue des diables bleus
CS 92628
73026 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 69 96 29

Dossier suivi par : Nora VON HOF
Courriel : immobilier.dt-aura@onf.fr
N.Réf. : DT-PJP – NVH

Objet : Réfection de toiture d'un bâtiment existant.
Maison forestière La Chèvrerie, 1516, Route de Lent à PERONNAS (01960)
Consultation n° 2025-8800-021

P.J. : -Dossier de consultation des entreprises
-Photos
-Mode opératoire dépôt sur PLACE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet cité en objet (réfection de toiture), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre connaissance du cahier des charges qui comporte les éléments nécessaires à l'élaboration de votre offre qui devra nous parvenir **avant le lundi 18 août 2025 à 12 H 00**.

Le montant estimatif du projet est estimé à 27.000 € HT.

Je vous invite à télécharger ce cahier des charges par voie dématérialisée sur la plateforme PLACE à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr ainsi qu'à vous inscrire afin que vous puissiez être rendu destinataire de toute information que l'ONF souhaiterait vous faire connaître durant la consultation.

Visite obligatoire : les entreprises prendront contact pour un rendez-vous en s'adressant à M. Christophe GUINOT :

tél. : 06 03 43 47 49, courriel : christophe.guinot@onf.fr

Votre offre devra comporter les éléments suivants :

- devis,
- notice technique,
- attestation de responsabilité civile décennale,
- attestation de visite,
- votre RIB.

Les travaux sont soumis au CCAG travaux - version 2021.

Le choix du candidat sera fait au regard des critères suivants :

- prix : 60% de la note
- délais de réalisation = 20% de la note
- qualité de la proposition technique = 20 % de la note

Le maître d'ouvrage privilégiera une attribution au regard des pièces immédiatement reçues. Une phase de négociation pourra toutefois être engagée. Les échanges pourront porter sur la qualité technique des fournitures, les procédés de mise en œuvre, les délais et le prix.

Le candidat retenu pourra bénéficier à sa demande d'une avance d'un montant de 30% de son devis initial TTC (si montant du devis inférieur à 50.000 € HT ; au-dessus de 50.000 € HT et si délai d'exécution supérieur à deux mois, cette avance est de droit. Elle sera aussi de 30% du montant du devis initial TTC).

Mise en place d'une retenue de garantie d'un montant de 5% du devis initial TTC.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, vous pourrez nous contacter :

- en vous identifiant sur la plateforme PLACE à l'adresse www.marchespublics.gouv.fr
- ou sur immobilier.dt-aura@onf.fr

Les offres peuvent être déposées sur la plateforme PLACE à l'adresse www.marchespublics.gouv.fr ; vous trouverez en pièce jointe le mode opératoire pour le dépôt sur PLACE,

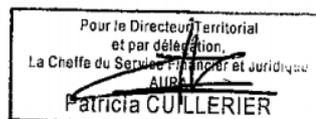
ou remises sous forme papier : les offres devront parvenir par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception (lettre RAR ou en main propre contre récépissé) et d'en garantir leur confidentialité à l'adresse suivante :

ONF DT AURA

Pôle Juridique et Patrimoine - Bureau Immobilier et Foncier non bâti
17, Rue des Diabes Bleus
73026 Chambéry Cedex

Restant à votre disposition pour toute demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Territorial,
La Cheffe du Service Financier et Juridique,



Patricia CUILLERIER

COPIE à : M. Anthony AUFFRET, Directeur de l'agence Ain-Loire-Rhône
Mme Mathilde MOREL, Secrétaire générale
M Christophe GUINOT, responsable de site

